

### Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2015

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, **le DIX AVRIL DEUX MILLE QUINZE** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19 heures**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, BAUDREY, LEGRAND, NAGEL-NICOLAS, NOIROT, STIMPFLING jusqu'à 19 h 35 Adjoint, Mesdames et Messieurs, BARBAUD, BERNARDIN, BERTHOCCHI, DEMESMAY, DODIN, DURSUN, LINOZZI, NOWAK, PEUGEOT, POUX, PRETOT, THOMAS, DUVERNOIS, GHAYOU à partir de 20 h 30, KUTTLER, NICOLETTI, PAGE à partir de 20 h 20, Conseillers municipaux.

Etaient absents **excusés** :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
M. STIMPFLING	M. LEGRAND à partir de 19 h 35
M. GHAYOU	M. NICOLETTI jusqu'à 20 h 30
Mme PAGE	Mme DUVERNOIS jusqu'à 20 h 20

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,  
M. Christian ROTH, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme DEMESMAY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La présentation terminée, M. le Président a déclaré la séance ouverte.

Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation du conseil municipal :

N°	Objet
2015-01	Accord-cadre 2014-22 – prestations d'études et de maîtrise d'œuvre pour les bâtiments communaux – prestataires retenus
2015-02	Contrat passé avec l'entreprise STEF BARTHOULOT Frères concernant le bucheronnage des coupes de bois en forêt communale
2015-03	Avenant au marché passé avec la Société HARDY pour les travaux du lot n° 2 couverture métallique / zinguerie

#### Question 2015-12 – Administration – Approbation du compte-rendu de la séance du 20 février 2015

A la demande de Madame DUVERNOIS, page 6 du compte-rendu, dans les « questions des conseillers », la phrase « Mme DUVERNOIS dit avoir été interpellée » et remplacée par « Mme DUVERNOIS a été interpellée »

**Le compte rendu de la séance du 20 février 2015 est adopté à l'UNANIMITE.**

**Question 2015-13 – Administration – Délégation de service pour les opérations de mise en fourrière**

Un contrat de délégation de service avait été signé avec le Garage VOLPI pour la réalisation des opérations de mise en fourrière pour la période de 2014 à 2019. Le garage ayant cessé ses activités, il convient de lancer une nouvelle procédure de délégation de service.

Compte tenu du faible montant dû dans le cadre de cette délégation, cette dernière fera l'objet d'une procédure simplifiée (mesures de publicité préalable et respect des conditions de l'article L1411-2 du CGCT).

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

**Question 2015-14 – Administration – Convention avec le Centre de Gestion du Doubs pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en matière d'hygiène et de sécurité (ACFI)**

La convention que la commune avait signée en 2010 avec le Centre de Gestion du Doubs (CDG 25) pour la mise à disposition d'un ACFI arrive à son terme.

L'ACFI est un intervenant qui accompagne la collectivité dans la protection de la santé et de la sécurité des agents. Il contrôle les conditions d'application des règles de santé et de sécurité. Il a également un rôle d'expertise, de conseil et de proposition dans les domaines d'application de ces règles, de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité au travail.

Les interventions sont prises en charge au titre de la cotisation additionnelle au CDG25 et n'entraînent pas de coût supplémentaire pour la collectivité.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

**Question 2015-15 – Administration – Garantie d'emprunt CDC contracté par la Société NEOLIA pour la réhabilitation d'un pavillon PLAI situé Rue Victor Hugo à EXINCOURT**

Par lettre en date du 16 février dernier, la Société NEOLIA demande au conseil municipal de garantir un prêt qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour la réhabilitation d'un logement situé Rue Victor Hugo à EXINCOURT. La garantie porterait sur 30 % du prêt soit 15 050.70 €.

Vu les articles L 2252-1 et L2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de prêt n° 19679 signé entre la Société NEOLIA et la Caisse des Dépôts et Consignations dont les caractéristiques suivent :

- montant de 50 169 € maximum
- taux : tel que pratiqué par la CDC à la date de l'établissement du contrat soit taux du Livret A en vigueur à la date du contrat de prêt + 60 points de base
- modalité de révision des taux : double révisabilité
- Préfinancement : sans
- Durée d'amortissement : 25 ans
- Echéances : annuelles
- Différé d'amortissement : néant
- Taux annuel de progressivité : - 0.5 %
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité des emprunts : en fonction de la variation du taux du livret A

Il est proposé au conseil municipal :

- 1- d'accorder sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement du prêt ci-dessus mentionné.
- 2- La garantie sera accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portera sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur (dans la limite du % fixé ci-dessus au 1-) dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé, par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- 3- Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge du prêt.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

**Question 2015-16 – Biens communaux – Cession de terrains à Pays de Montbéliard Agglomération dans le cadre du Transport à Haut Niveau de Service (THNS)**

Par délibération n° 2013-49 du 29 novembre 2013, le conseil municipal a donné un avis favorable à la cession à titre gratuit des emprises des terrains directement concernées par le projet de THNS et sur le principe de cession des terrains nécessaires aux mesures de compensations écologiques, au prix fixé par le service des Domaines.

PMA a transmis à la commune la proposition chiffrée conforme aux estimations soit :

Propriétaire	Section	N°	Surface d'emprise	Nouvelle numérotation	Conditions d'acquisition
Commune d'EXINCOURT	AO	802	11260	AO 836	€ symbolique
	AB	16	1371		
	A0	835	1201	Mesure compensatoire	8 407 €
	AB	213	4222		29 554 €
	AC	362	10108		70 756 €
<b>Total</b>					<b>108 717 €</b>

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord quant à ces conditions de cession.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

**Question 2015-17 – Finances – Enfouissement réseaux Rue des Ecoles – conventions avec le Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED)**

La réalisation d'un programme d'enfouissement des réseaux existants de distribution publique d'électricité est envisagée rue des Ecoles sous la maîtrise d'ouvrage du SYDED. Sur le même périmètre pourraient être réalisés également les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication associés, dont la maîtrise d'ouvrage serait confiée au SYDED, conformément aux modalités jointes dans la convention de mandat.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 74 340 € TTC, dont 29 923 € de participation du SYDED et 43 417 € de participation communale. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisées dans l'annexe financière « prévisionnelle » de la convention financière.

Il est proposé au conseil municipal de :

- 1- S'engager à inscrire les crédits nécessaires au BP 2015 ;
- 2- Demander au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- 3- Autoriser le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication ;

- 4- Autoriser le Maire à signer la convention financière relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe financière « prévisionnelle »
- 5- Autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**Proposition approuvée A L'UNANIMITE.**

**Question 2015-18 – Finances – Accueil périscolaire – Tarifs rentrée septembre 2015**

Chaque année, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs d'accueil périscolaire ainsi que les tranches de Quotient Familial. Pour la rentrée 2015, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs et de conserver les tarifs depuis la rentrée 2014 soit :

ACCUEIL	HORAIRES	TRANCHE selon Quotient Familial (1)	TARIFS rentrée 2014	Proposition TARIFS rentrée 2015
Le midi avec restauration	11 h 30 à 13 h 45	QF1 - inférieur à 821 €	3.60 €	3.60 €
		QF2 compris entre 821 € et 1 300 €	6.09 €	6.09 €
		QF3 supérieur à 1 300 €	8.48 €	8.48 €
Le soir	16h00- 17h00 16h00- 18h00	QF1 - inférieur à 821 €	1.15 € / l'heure	1.15 € / l'heure
		QF2 compris entre 821 € et 1 300 €	1.25 € / l'heure	1.25 € / l'heure
		QF3 supérieur à 1 300 €	1.35 € / l'heure	1.35 € / l'heure

(1) QF = QF donné par les services de la CAF  
ou en l'absence d'éléments CAF :

QF = Revenus(\*) avant tout abattement année N – 1 + ou - pensions  
alimentaires

12 x nombre de parts

(\*) tous les revenus y compris revenus fonciers

Les tarifs des repas de restauration (hors périscolaire) et repas régie halte-garderie sont également inchangés pour la rentrée prochaine.

**La proposition est approuvée par 18 VOIX POUR et 5 ABSECTIONS.**

19 h 35 – Départ de M. STIMPFLING

**Question 2015-19 – Finances – Subventions 2015**

La liste des subventions est jointe au dossier de présentation du budget. D'autres demandes seront présentées au cours de la réunion.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions relatives aux subventions d'un montant supérieur à 23 000 €.

Il est précisé que les conseillers, membres à voix délibératives d'un conseil d'administration d'une des associations subventionnées, ne prennent pas part au vote pour la subvention à l'association dont ils sont membres.

**Le Conseil municipal, par 18 VOIX POUR et 5 ABSECTIONS :**

- Approuve la liste des subventions aux associations d'EXINCOURT et autorise le Maire à signer les conventions de celles d'un montant supérieur à 23 000 €.

**Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE :**

- Approuve la liste des subventions aux associations extérieures

- **Ajoute les subventions suivantes :**
  - 78 € par élève pour 2 classes de découvertes. La somme sera versée à l'OCCE25 (coopérative scolaire de l'école élémentaire Victor Hugo) dans la limite des crédits engagés par l'OCCE25.
  - 50 € pour les enfants d'Exincourt participant aux « vacances musicales » sur présentation par l'organisateur de la liste des participants.
  - Voyages scolaires collèges et lycées : sur présentation par l'établissement de la liste des participants, la participation de la commune s'élève à 30 % de la part restant à la charge de la famille (maxi 100 €) versés soit directement à la famille, soit à l'établissement à charge pour lui de reverser aux familles.
  
- **Décide de ne pas octroyer de subventions aux demandes suivantes :**
  - La distraction des malades – MONTBELIARD
  - AFMTELETHON – BESANCON
  - ALTAU – MONTBELIARD
  - Secours Populaire Français – BESANCON
  - Banque alimentaire – BESANCON
  - AFSEP – LAUNAGUET
  - Association d'Aide aux Insuffisants Rénaux – BESANCON

<b>Question 2015-20 – Finances – Taux des taxes directes locales 2015</b>
---------------------------------------------------------------------------

Les impôts locaux acquittés par les contribuables, pour chacune des trois taxes, sont déterminés en fonction :

- de la base d'imposition établie par les Services Fiscaux,
- du taux d'imposition voté par la Collectivité Territoriale.

#### **A - BASES D'IMPOSITION**

Leur variation résulte de deux facteurs :

- les coefficients de majoration forfaitaire,
- l'évolution de la matière imposable.

##### *1°) - les coefficients de majoration*

En application de la loi de finances pour 2015, les valeurs cadastrales des propriétés bâties, les locaux industriels relevant du 1° de l'article 1500 du code général des impôts et l'ensemble des autres propriétés bâties sont revalorisées de **0.9 %**.

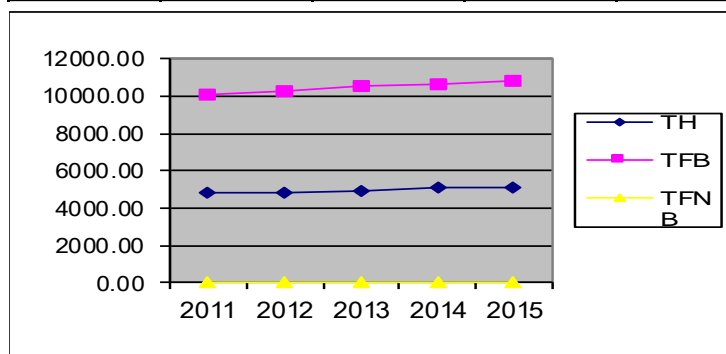
##### *2°) - Evolution de la matière imposable*

Les bases d'imposition prévisionnelles, notifiées par les Services Fiscaux, sont les suivantes :

Bases	2014	2015	différence	%
Taxe d'habitation	5 062 000	5 090 000	131 000	2.66%
Taxe Foncier Bâti	10 671 000	10 831 000	111 000	1.10%
Taxe Foncier Non-Bâti	5 700	5 600	100	1.92%

Les bases d'imposition notifiées pour chaque taxe ont évolué comme suit depuis 2011 en (K€) :

Taxes	2011	2012	2013	2014	2015
TH	4794.00	4839.00	4931.00	5062.00	5090.00
TFB	10093.00	10297.00	10560.00	10671.00	10831.00
TFNB	5.20	5.40	5.60	5.70	5.60



## B. TAUX D'IMPOSITION

Compte tenu des crédits nécessaires à l'équilibre du budget, le projet de B.P. pour 2015 est établi sur la base de l'augmentation de la pression fiscale égale à l'augmentation forfaitaire des bases.

Les taux proposés pour 2015 ne sont pas modifiés :

	Taux 2014	Taux 2015
- taxe d'habitation	9.07 %	9.07 %
- taxe foncière sur propriétés bâties	13.19 %	13.19 %
- taxe foncière sur propriétés non bâties	18.89 %	18.89 %

## PRODUIT PREVISIONNEL DES IMPOSITIONS DIRECTES POUR 2015

	BASES	TAUX	PRODUITS
T.H.	5 090 000	9.07	461 663
F.B.	10 831 000	13.19	1 428 609
F.N.B.	5 600	18.89	1 058
<b>TOTAL</b>			<b>1 891 330</b>

## VARIATION DES RECETTES ENTRE 2014 ET 2015

RECETTES	2014	2015	VARIATION	
Produits des taxes	1 867 705	1 891 330	23 625	1.26%
Dot° compens. Réforme TP	40 885	40 885	0	0.00%
Garantie Indiv. de Ressources	77 698	77 698	0	0.00%
Comp. Communauté d'Agglo.	319 999	319 999	0	0.00%
Comp. TP/TF/TH par l'Etat	49 671	49 571	-100	-0.20%
<b>TOTAL</b>	<b>2 355 958</b>	<b>2 379 483</b>	<b>23 525</b>	<b>1.01%</b>

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, décide d'appliquer les taux 2015 suivants :

	Taux 2015
- taxe d'habitation	9.07 %
- taxe foncière sur propriétés bâties	13.19 %
- taxe foncière sur propriétés non bâties	18.89 %

**Question 2015-21 – Finances – Budget primitif 2015**

20 h 20 : Arrivée de Mme PAGE

20 h 30 : Arrivée de M. GHAYOU

Le budget primitif présenté :

↳ Intègre les restes à réaliser ainsi que les résultats 2014

Restes à réaliser : 981 889 € en dépenses  
0.00 € en recettes

Excédent de fonctionnement reporté : 544 852.22 €  
Excédent d'investissement reporté: 712 703.97 €

↳ La part du remboursement de la dette (capital et intérêts = 84 500 €) dans les dépenses totales (hors virement à la section d'investissement) = 5 114 759 € représente en 2014 : 1.65 % (2.20 % en 2014)

**Le budget primitif 2015 est approuvé par 18 VOIX POUR et 5 ABSECTIONS.**

**Divers**

- Demandeurs d'emploi

Mois	Inscrits	Hommes	Femmes	Indemnisés	Non indemnisés
Mars 2015	218	116	102	147	71

- Une piste cyclable sera créé entre ARBOUANS et la gare Audincourt. Exincourt n'est concernée que par sa traversée au niveau de la Rue des Mines.

- Quelques dates :

- 17/4 soirée des saveurs - Bibliothèque
- 18/4 9h opération ville propre
- 25/4 20h30 concert Harmonie Municipale d'Exincourt
- 26/4 11h15 cérémonie du souvenir
- 8/5 cérémonie commémorative
- 8-9-10/5 festiv'Art
- 10/5 brocante
- 6-7/6 AG et fête basket
- 7/6 brocante Géant Casino
- 13/6 danses africaines
- 14/6 tournoi hand-ball BEEEX VA Bethoncourt
- 18/6 17h30 Appel monument aux morts
- 20/6 gala Exin'Danse
- 24/6 palmarès école de musique
- 27/6 fête Union Gymnique Exincourtoise

Séance levée à : 20 h 55